

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE**

**COMMUNE DE COMPANS**

Séance du 7 Mai 2010

Nombre de membres Présents  <b>10</b>	Nombre de membres en exercice  <b>14</b>	Nombre de membres Ayant pris part au vote ou représentés  <b>13</b>
--	---	---

Date de la convocation : 28/04/2010

Date d'affichage : 28/04/2010

**L'an deux mille dix le sept mai à vingt heures cinquante**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

**Présents** : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire Sylvie **ADAM**, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Arnaud **LEROUX**, Monique **LESS**, Corinne **CUFFEZ**, Isabelle **RICHE**, Thierry **CARTON**, Laurence **POMMIER**, et Laurent **CAEKAERT**, Conseillers municipaux.

**Représentée** : Joëlle **DARRAS**, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire a donné à pouvoir Sylvie **ADAM**, Christophe **SOKOLSKY**, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a donné pouvoir à Patrice **MALINGRE** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseiller municipal a donné pouvoir à Arnaud **LEROUX**.

**Absente excusée n'ayant pas donné de pouvoir** : Françoise **BOESPFLUG**.

Formant la majorité des membres en exercice,

Secrétaire de séance: Thierry **CARTON**.

**DEFINITEF**

**ORDRE DU JOUR :**

**1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 Mars 2010.**

**2/ Marchés Publics**

**3/ Demandes de subventions épicerie multiservices**

**4/ Demandes de subventions MOUS**

**5/ Décision Journée de Solidarité**

**6/ Règlement intérieur personnel communal**

**7/ Confirmation de la déclaration d'intention**

**(Contrat triennal de voirie)**

**8/ Recherche du Maître d'œuvre**

**(Contrat triennal de voirie)**

**9/ Questions diverses**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

M. le Maire demande au Conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour « Vente de terrain ». Il précise que ce point sera soumis après le point n°8.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de rajouter à l'ordre du jour le point « Vente de terrain ».

### **1/ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 26 Mars 2010 :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés le compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2010.

Laurence **POMMIER** s'abstient de voter.

### **2/ Marchés Publics :**

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du mardi 4 mai 2010,

#### **a) Marché collecte et recyclage du verre en porte-à-porte :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Retenir la société AUBINE pour la collecte et le recyclage du verre en porte-à-porte pour un montant total de **9100 HT** soit **9600,50 TTC**.
- Le marché est une prestation de services annuelle renouvelable 3 fois. Il peut être d'une durée totale de 4 ans.
- Donner le droit au Maire de signer toutes les pièces liées à ce marché.

#### **b) Marché maîtrise d'œuvre 2 terrains de tennis et club-house :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés de :

- Retenir le cabinet CARRERE pour la Maîtrise d'œuvre pour la création de 2 terrains de tennis et club-house pour un taux de rémunération de **5,5%** soit **71 500 HT** et **85 514 TTC** (à partir d'une estimation provisoire de **1 300 000 HT**).
- Donner le droit au Maire de signer toutes les pièces liées à ce marché.

Laurence **POMMIER** et Isabelle **RICHE** votent contre.

Laurent **CAEKAERT** s'abstient de voter.

c) Marché clôtures périphériques Ecole Jean de la Fontaine :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés de :

- Retenir le choix de la société LA COMPAGNIE DES CLOTURES pour la réalisation des clôtures périphériques de l'école Jean de la Fontaine pour un montant total de **79 850 HT** soit **95 500,60 TTC**.
- Donner le droit au Maire de signer toutes les pièces liées à ce marché.

Laurent **CAEKAERT** vote contre.

**3/ Demandes de subventions épicerie multiservices :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Demander une subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de l'épicerie multiservices.
- Les demandes de subventions seront ainsi réparties :

Conseil régional : **30% de 305 000 HT soit 91 500 euros**

Conseil général : **20% de 150 000 HT soit 30 000 euros**

FISAC : **30% du montant HT de l'investissement (550 000 HT)  
soit un montant de 160 000 euros**

- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

**4/ Demandes de subventions MOUS :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Demander une subvention auprès du Conseil général pour la réalisation de la première phase de la MOUS (diagnostic).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Demander une subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la première phase de la MOUS (diagnostic).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **5/ Décision Journée de Solidarité :**

Vu la loi n°2204-626 du 30 juin 2004, relative à la Solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, complétée par la circulaire DDS/SDFSS/5B N° 307/2004 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, instaurant une contribution de solidarité autonomie de 0,30% à la charge de l'employeur et également la journée de solidarité, qui s'est traduit par une obligation de travail le lundi de Pentecôte ou un autre jour à déterminer par délibération,

Considérant que l'article 6 de la loi n°2008.351 du 16 avril 2008 assouplit le dispositif relatif de la journée de solidarité en supprimant le principe de fixation de la journée de solidarité au lundi de Pentecôte, celui-ci est donc un jour férié qui redevient chômé,

Considérant que les collectivités territoriales ont l'obligation de délibérer sur l'application du nouveau dispositif,

Considérant que les collectivités territoriales doivent fixer le régime dérogatoire par délibération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents et représentés que :

- Le lundi de Pentecôte reste un jour férié.
- De fixer la Journée de Solidarité conformément au dispositif suivant :
  - o L'octroi d'un jour de congé soit 7H de travail effectif à la charge de la collectivité de Compans.

Corinne **CUFFEZ**, Isabelle **RICHE**, Laurence **POMMIER** et Laurent **CAEKAERT** votent contre.

## **6/ Règlement intérieur personnel communal :**

**POINT REPORTE.**

## **7/ Confirmation de la déclaration d'intention (Contrat triennal de voirie) :**

**POINT REPORTE.**

## **8/ Recherche du Maître d'œuvre (Mission partielle - Contrat triennal de voirie) :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'accepter la mission GREUZAT de maîtrise d'œuvre partielle du Contrat Triennal de Voirie pour un montant total de **18 525 euros HT** soit **22 155,90 TTC**.
- De donner le droit au Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

## **Vente de terrain (Jacquement-SAFER-Compans) :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- La proposition d'achat à la SAFER de la parcelle cadastrée n°A0262 (1120m<sup>2</sup>), située en zone NDa au lieudit « le Petit Marais » pour le montant total de **3750 euros TTC** (soit **2200** euros prix préemption + **1150** euros frais de notaire + **400** euros rémunération Safer).
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **9/ Questions diverses : (INFORMATIONS)**

### Site internet :

Laurent **CAEKAERT** indique au Conseil municipal qu'une mise à jour du site internet de la commune est nécessaire (informations et vidéos).

M. le Maire propose au Conseil municipal de réunir Guillaume **ABELSPY**, stagiaire webmestre et Christian **RIMBAULT**, maître de stage, dans le cadre d'une réunion de la Commission communication.

### Fête de fin d'année à l'Ecole Jean de la Fontaine :

Corinne **CUFFEZ** informe le Conseil municipal qu'une fête de fin d'année de l'école se déroulera le 19 juin 2010 de 14H à 18H avec remises de prix, à l'initiative de la Caisse des Ecoles. Le corps enseignant et les parents d'élèves sont sollicités pour participer à l'organisation de cet événement.

### Comptes-rendus des commissions communales :

Laurence **POMMIER** demande la possibilité d'avoir des comptes-rendus pour chaque commission communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.